



**ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS CONCOURS
DE 3 AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
A LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

SESSION 2024

2024-4599/DPT/DRH

Le Président du Conseil Départemental des Vosges,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier des corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la filière soignante de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le tableau des effectifs de l'établissement ;

Vu le recensement des besoins au sein de l'établissement ;

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 05 juillet 2024, en vue de pourvoir 3 postes.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

Décide,

Article 1er : Un recrutement sans concours est ouvert en vue de pourvoir **3 postes** vacants du corps des agents des services hospitaliers qualifiés.

- **1 poste d'Auxiliaire éducatif** au sein du service Enfance et Adolescence - Scolaires de la Maison de l'Enfance et de la Famille de Golbey – PTM_00008 ;
- **1 poste d'Auxiliaire éducatif** au sein du service Enfance et Adolescence - Chrysalides de la Maison de l'Enfance et de la Famille de Remiremont – PTM_00010 ;
- **1 poste d'Auxiliaire éducatif de nuit** au sein du service Enfance et Adolescence de la Maison de l'Enfance et de la Famille de Remiremont – PTM_00048.

Article 2 : Peuvent être inscrits sur cette liste les candidats sans conditions de titres ou de diplômes, respectant les conditions prévues aux articles L 312-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

A l'appui de la demande, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- 1) **Une lettre de motivation** précisant le poste visé ;
- 2) **Un curriculum vitae détaillé** précisant l'expérience professionnelle et les formations suivies ;
- 3) **Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité** justificative de leur état civil et de la nationalité française (photocopie du livret de famille ou carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne) ;
- 4) **Une demande d'extrait de casier judiciaire** (bulletin n° 3).

Ces documents doivent être adressés par courrier postal uniquement, **avant le 05 septembre 2024, le cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges
Direction des Ressources Humaines
8 rue de la préfecture
88000 EPINAL

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

L'inscription à l'entretien ne sera effective qu'après réception dans les délais impartis de ceux-ci. **Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.**

Article 3 : La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental des Vosges et transmis à Madame la Préfète des Vosges et Madame la Directrice de l'Agence Régionale de Santé des Vosges.

Article 4 : La date du jury est fixée **le 8 novembre 2024**, dans les locaux de la Direction des Ressources Humaines au 14 rue de la Préfecture – à EPINAL (88000).

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil Départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY (5 Place de la Carrière – 54000 NANCY) dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des Vosges,
- transmis à Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est,
- publié au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental des Vosges.

ÉPINAL, le 05 juillet 2024

Le Président du Conseil Départemental,

Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
auprès du Directeur Général des Services



Laurence DANREY